

NOTE D'INFORMATION

ÉCO-MOBILIER CHIFFRES 2017

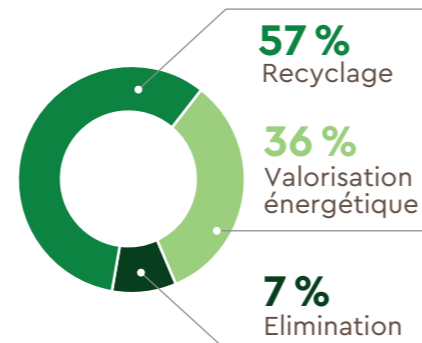


530 100
tonnes de
meubles usagés

COLLECTÉES PAR ÉCO-MOBILIER

4 038
points de collecte

DONT PRÈS DE **400**
associations et entreprises
d'insertion pour le réemploi
et la réutilisation



Performance relative au tonnage traité
opérationnellement par Eco-mobilier

Pour aller plus loin :
eco-mobilier.fr

écomobilier

ÉCO-MOBILIER - SAS au capital de 200 000 € - Siège social : 50, avenue Daumesnil 75012 Paris - 538 495 870 RCS Paris
Crédit illustration : Bunka - Imprimé sur du Cocoon Silk (papier certifié FSC®, 100% de fibres recyclées) - Septembre 2018



Les histoires de couettes et oreillers finissent bien !

écomobilier

NOUVEAUTÉ !

VOUS FAITES PARTIE DE CETTE BELLE HISTOIRE !

1^{ER} OCTOBRE 2018 : UNE ÉCO-PARTICIPATION S'APPLIQUE SUR LES COUETTES, OREILLERS, TRAVERSINS, SACS DE COUCHAGE...

En clair, tous les articles rembourrés, de literie et d'assise.
Cette contribution versée par le consommateur permettra de donner
une nouvelle vie à ces produits usagés.



ÉCO-PARTICIPATION SUR LES COUETTES ET OREILLERS

Oreillers, traversins, tous types
de coussins, polochons et autres
produits rembourrés d'assise
et de couchage


- 0.05 € HT / unité

Couettes, surmatelas non litiers
et édredons

- 1 PLACE (<205 CM)
0.10 € HT / unité
- 2 PLACES (≥205 CM)
0.15 € HT / unité

Sacs de couchage

- 0.15 € HT / unité




QUE FAIRE DES COUETTES ET OREILLERS USAGÉS ?


Vos clients peuvent

- les **donner à une association de l'économie sociale et solidaire** ;
- les **apporter dans les magasins volontaires** ;
- les **déposer en déchèterie**.

Pour trouver le point de collecte
le plus proche : eco-mobilier.fr

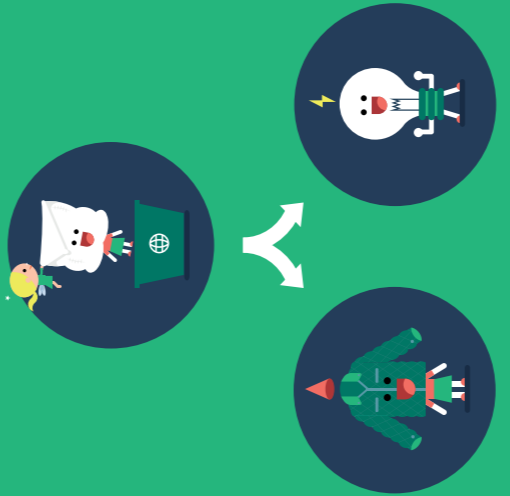


POINTS
DE COLLECTE
TROUVEZ
LE VÔTRE !



QUE DEVIENNENT LES COUETTES ET OREILLERS USAGÉS ?

Une fois collectés, les couettes et
oreillers pourront être **recyclés** ou
transformés en énergie.



écomobilier

Eco-mobilier, éco-organisme agréé par l'Etat, financé par l'éco-participation, collecte et valorise le mobilier usagé en lui offrant une deuxième vie, en le recyclant ou en l'utilisant comme source d'énergie.

QUELS SONT LES PRODUITS CONCERNÉS ?

1^{ER} MAI 2013

TOUT LE MOBILIER : les meubles et la literie.

1^{ER} OCTOBRE 2018

LES COUETTES ET OREILLERS

L'ÉCO-PARTICIPATION, C'EST QUOI ?

L'**éco-participation** est une contribution ajoutée au prix des meubles, literie et sommiers, couettes et oreillers neufs, payée par vos clients et reversée à Eco-mobilier. Elle sert à financer le tri et le recyclage des produits usagés.